



Contrat de filière Musiques actuelles en Pays de la Loire

L'Etat (ministère de la Culture - DRAC des Pays de la Loire), la Région des Pays de la Loire, le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV) avec la participation du Pôle de coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire s'engagent, à travers la signature d'un Contrat de filière Musiques actuelles en Pays de la Loire, dans une action concertée pour soutenir la filière des musiques actuelles sur le plan régional.

Avec + de 1.000 structures, la région des Pays de la Loire bénéficie d'un écosystème musical dense qui entreprend au niveau artistique, économique, social et éducatif. La filière musiques actuelles représente une économie génératrice d'emplois - plus de 2.000 emplois ETP (équivalent temps plein). Les synergies sont nombreuses au sein de ce tissu créatif qui réunit des structures artisanales, des indépendants et des TPE/PME. Celles-ci font face à des mutations politiques, économiques et technologiques qui rendent nécessaire un soutien spécifique pour innover, expérimenter et lancer des coopérations.

D'une durée de 4 ans, le Contrat de filière Musiques actuelles en Pays de la Loire représente un cadre commun pour la mise en œuvre de nouvelles mesures conjointes qui s'ajoutent sans se substituer aux dispositifs existants. Pour la première année, ses financeurs que sont l'Etat, la Région des Pays de la Loire, et le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV), créent un fonds d'un montant annuel de 90 000 euros qui sera réparti à travers trois premiers appels à projets : « Coopérations professionnelles », « Diversité musicale sur les territoires » et « Promotion des artistes émergents ».

Ces appels à projets visent des objectifs définis dans le Contrat de filière par les parties-prenantes qui se sont appuyés sur un Diagnostic partagé de la filière musiques actuelles des Pays de Loire pour identifier les principaux enjeux artistiques, culturels, économiques, sociaux et sociétaux. Ainsi, sur 4 ans, le fonds financera des actions permettant de :

- soutenir l'émergence artistique,
- renforcer l'accompagnement des artistes et des porteurs de projets,
- accompagner les nouvelles pratiques liées aux usages numériques,
- favoriser la diversité des modèles économiques des musiques actuelles,
- renforcer le tissu des structures intermédiaires de productions et de développement,
- permettre la professionnalisation des projets, sécuriser les parcours professionnels et l'emploi,
- veiller au maillage et à l'équité territoriale,
- généraliser les démarches durables et responsables,
- permettre l'expérimentation de solutions, privilégier et pérenniser les coopérations entre acteurs.

Calendrier

- **Présentation du Contrat de filière, lors des RDV du Pôle, le 31 janvier 2019**, au Château des Ducs de Bretagne (Nantes).
- **Echéance pour le dépôt des candidatures, le lundi 25 février.**

Contacts « Presse »

- **DRAC Pays de la Loire** : Guillaume de la Chapelle, guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr, 02 40 14 28 28 ;
- **Région des Pays de la Loire** : Nadia Hamnache, nadia.hamnache@paysdelaloire.fr ;
- **CNV** : Corinne Bret / Nathalie Leduc, communication@cnv.fr, 01 73 02 31 19 ;
- **Le Pôle de coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire**: Julien Deroo, julien@lepole.asso.fr, 02 40 20 03 25.



POUR EN SAVOIR +

www.musiquesactuelles-pdl.org